



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## diplômes

Question écrite n° 6787

### Texte de la question

Mme Marie-Thérèse Boisseau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la disparition d'un certain nombre de brevets professionnels, notamment du brevet de mécanicien de travaux publics. Ces derniers ont tendance à être remplacés par des baccalauréats professionnels. Comme les professionnels, elle trouve cette évolution regrettable. Ces baccalauréats professionnels, plus théoriques, sont beaucoup moins adaptés aux besoins des entreprises. Un approfondissement de la culture générale est toujours souhaitable mais tout aussi utile est l'acquisition par les jeunes d'une formation d'un haut degré de professionnalisation établie en concertation avec l'éducation nationale et les futurs employeurs. Elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur cette question.

### Texte de la réponse

Le principe de la suppression de certaines spécialités de brevet professionnel est examiné au cas par cas, au sein des commissions professionnelles consultatives auxquelles participent notamment les professionnels. En effet, il peut apparaître que certains brevets professionnels ne correspondent plus ni à un besoin technologique ni à un vivier d'emploi, ce que vient en général confirmer le nombre décroissant de candidats à l'examen. Ainsi, la commission professionnelle consultative de la métallurgie s'est effectivement prononcée lors de sa séance du 21 mai 1996 pour la suppression du brevet professionnel mécanicien d'engins de chantiers de travaux publics pour lequel il n'y avait d'ores et déjà plus de candidats dans certaines académies. Le remplacement de certains brevets professionnels par des baccalauréats professionnels n'est nullement prévu, chacun des deux diplômes ayant sa spécificité. Pour la rentrée 1997 et après avis favorable des commissions professionnelles consultatives compétentes, un brevet professionnel plâtrerie et plaque et un brevet professionnel installation et équipement électrique ont été créés, de même qu'ont été renouvelées plusieurs spécialités de brevet professionnel (monteur en installation de génie climatique, monteur poseur techniverrier, métallier, boucher...). Alors même que la première session mettant en œuvre la nouvelle réglementation générale du brevet professionnel aura lieu en 1998, la pertinence et la valeur de ce diplôme ne sauraient donc être remises en question.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Thérèse Boisseau](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6787

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 novembre 1997, page 4139

**Réponse publiée le** : 9 mars 1998, page 1345